

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 15 décembre 2021

Délibération
n°254b-2021
Point 4.9.2b

Point 4.9.2b de l'ordre du jour

Exonération D. – Faculté des langues

EXPOSE DES MOTIFS :

D., étudiant en DU2 management de projets de coopération européens à l'ITIRI-Faculté des Langues part à Buenos Aires dans le cadre du double diplôme ITIRI-Buenos Aires. S'agissant d'un double diplôme et l'étudiant devant payer des frais de scolarité à Buenos Aires, l'ITIRI demande une exonération des frais de M. D. Dans le cadre du double diplôme, il devrait payer 2350 € conformément aux tarifs votés. L'ITIRI demande la suppression de ces frais. La Commission d'exonération de l'ITIRI réunie le 19 octobre 2021 a approuvé l'exonération totale de M.D.

Le Conseil de Faculté des Langues réuni le 8 novembre 2021 a approuvé la décision de la Commission d'exonération de l'ITIRI et a accordé l'exonération totale des frais spécifiques de l'ITIRI à l'étudiant D.

Délibération :

Le Conseil d'administration approuve la décision du Conseil de Faculté des langues du 8 novembre 2021 et accorde à D. une exonération totale de ses frais spécifiques au DU.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	3

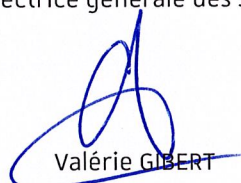
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 21 décembre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT